

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20240603-2024-063-DE Date de télétransmission : 03/06/2024 Date de réception préfecture : 03/06/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PUBLIE LE 0 3 JUIN 2024 N°2024-063

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, quinze mai vingt heures trente- minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mardi sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°24 sise 14 rue Jules Appert.

Rapporteur: M.DUBUS

Direction: Direction générale adjointe

Service: Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipaux

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. DUBUS

Nombre de membres en exercice : 49 Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 3 Nombre de votant(e)s : 40

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20240603-2024-063-DE Date de télétransmission : 03/06/2024 Date de réception préfecture : 03/06/2024

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Economie Service des affaires foncières – PC Séance du Conseil municipal du 15 mai 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Plan local d'Urbanisme intercommunal;

Vu la délibération n°2018-205 en date du 19 décembre 2018 approuvant le contenu du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du QPV Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne, signé le 5 février 2019 ;

Vu l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 19 mars 2024 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance du 7 mai 2024

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance du 7 mai 2024 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance du 6 mai 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Le protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé s'est fixé comme objectifs de :

- Favoriser les liens inter-quartiers et la mixité fonctionnelle,
- Restructurer durablement les espaces et l'offre d'équipements publics afin de renforcer l'attractivité du secteur.

La Commune a la volonté de reconstruire le groupe scolaire Jacques Solomon à l'interface des quartiers du Bois l'Abbé, des Mordacs et de Coeuilly afin de favoriser notamment la mixité

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20240603-2024-063-DE Date de télétransmission : 03/06/2024 Date de réception préfecture : 03/06/2024

sociale en milieu scolaire et de renforcer l'ouverture du quartier sur la Ville en restructurant la voirie d'entrée de quartier située entre l'avenue Salvador Allende et l'avenue Boileau.

La parcelle cadastrée section DP n° 24 d'une superficie d'environ 550 m² sise 14 rue Jules Appert se situe dans le périmètre de ces aménagements.

Par conséquent, un accord est intervenu entre la ville et les propriétaires pour une acquisition de la parcelle susmentionnée aux conditions suivantes pour un montant de 444 000 € HT.

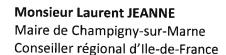
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1: DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°24 d'une superficie d'environ 550 m² sise 14 rue Jules Appert pour un montant de 444 000 € HT.

<u>ARTICLE 2</u>: <u>DESIGNE</u> l'étude notariale de Nogent Paris Est Notaires – 78 Grande Rue Charles-de-Gaulle–94130 Nogent-sur-Marne – pour la rédaction de l'acte notarié.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir à l'effet de transférer la propriété, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

ARTICLE 4: PRECISE que la dépense correspondant à l'acquisition et aux frais d'acte est inscrite au budget de l'exercice en cours.



IAR NO

Publication, le 0 3 JUIN 2024

Certifié exécutoire

Le Maire

Le secrétaire de séance Monsieur Philippe DUBUS Conseiler municipal